

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 34

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 34

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
07/12/2022

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidier DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCHELLES Conseillère, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Sylvia POLLET Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Paméla PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

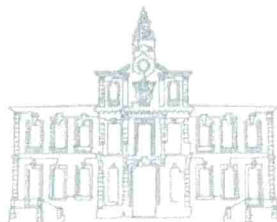
DELIBÉRATION
DEL_2022_148

Procurations étaient données à :

Valérie SANNA Adjointe par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère par Noura ARAB Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

**OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHÉSION AU SECRÉTARIAT DU
CONSEIL MÉDICAL PLACÉ AUPRÈS DU CDG13**



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_148

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que la Collectivité avait adhéré aux prestations du Comité médical et de la Commission de réforme du CDG13 ;

Considérant que cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant ainsi la nécessité d'appréhender son renouvellement ;

Considérant parallèlement la réforme opérée au sein des instances médicales par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 et notamment la création d'une instance unique, le Conseil médical ;

Considérant la mise à jour des tarifs des prestations proposées par le CDG13 ;

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention d'adhésion au secrétariat du conseil médical placé auprès du CDG13 ci-joint qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : De prendre acte de la nouvelle tarification.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire a signé cette convention et tout acte nécessaire à son exécution.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 20 décembre 2022

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_148

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préf

et affiché le : **20 DEC. 2022**